



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Loto

Question écrite n° 13985

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann rappelle à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie qu'en réponse à sa question écrite n° 10209, il lui a indiqué que quelles que soient les combinaisons jouées par les joueurs du loto, « la probabilité de gain reste identique, la seule espérance de gain variant en fonction du nombre de gagnants ». Manifestement, l'auteur de la réponse a dû mal lire le texte de la question car il n'a jamais été envisagé de mettre en cause le fait que la probabilité de tirer tel ou tel numéro n'était pas identique quel que soit le numéro. Tout le problème est précisément celui de l'espérance de gain et il est quand même curieux que chaque fois qu'une question est posée à ce sujet, la réponse ministérielle esquivé le fond du problème. En effet, il est pourtant reconnu clairement, y compris dans la réponse ministérielle, que l'espérance de gain, c'est-à-dire le montant des gains, varie en fonction du nombre de gagnants. Or, comme chacun sait, certains numéros sont beaucoup plus joués que d'autres. Il suffit donc de choisir les numéros les moins joués pour que quand on gagne, on ait une espérance de gain largement supérieure à la moyenne. Compte tenu de la combinaison des cinq numéros, l'écart peut dépasser un rapport de un à mille. Elle lui renouvelle en conséquence sa question en espérant que cette fois, soit elle sera comprise, soit dans l'hypothèse où elle est comprise, l'auteur de la réponse ne cherchera pas un faux-fuyant.

Texte de la réponse

Le loto étant un jeu de répartition, le montant alloué à chaque gagnant dépend du nombre de joueurs ayant choisi la bonne combinaison. La Française des jeux ne dispose pas de développements informatiques permettant de tenir des statistiques sur les numéros ou les combinaisons les plus joués au loto. Elle n'est donc pas en mesure de fournir cette information aux joueurs.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13985

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 1998, page 2431

Réponse publiée le : 29 juin 1998, page 3615